

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU FINISTERE

REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION

LOCATION DE MOYENS AERIENS DE TYPE HELICOPTERE BOMBARDIER D'EAU AVEC EQUIPAGE POUR LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORETS ET D'ESPACES NATURELS

<u>COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :</u>	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère 58, Avenue de Keradennec CS 54013 29337 QUIMPER Cedex Téléphone : 02 98 10 31 50
<u>DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :</u>	Lundi 19 octobre 2026 – 12h00

SOMMAIRE

I - OBJET DE LA CONSULTATION

II - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- A - Mode de consultation
- B – Décomposition en lots
- C – Marché réservé (article L 2113-12 du Code de la Commande publique)
- D - Modifications de détail au dossier de consultation
- E - Délai de validité des offres
- F – Variantes
- G - Marques

III – DOSSIER DE CONSULTATION

- A – Contenu du dossier
- B– Mise à disposition du dossier

IV – RETRAIT DU DOSSIER ET PRESENTATION DES OFFRES

- A – Pièces relatives à la candidature
- B – Pièces relatives à l’offre

V – EXAMEN DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

- A – Sélection des candidatures
- B – Jugement et classement des offres

VI – ECHANTILLONS

VII - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

VIII - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

I - OBJET DE LA CONSULTATION

Les stipulations du présent règlement de consultation concernent la location de moyens de type hélicoptère bombardier d'eau (HBE) avec équipage pour la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels pour les besoins du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère.

II - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

A - Mode de consultation

Le présent marché est un marché passé en procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence, conformément à l'article R.2123-1-3 du Code de la Commande publique.

Dans le cas présent, ce marché de services est un service de lutte contre l'incendie (Code 75251100-1)

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord-cadre mixte en application des articles R2162-3 et suivants du Code de la commande publique.

B – Décomposition en lots

Sans objet

C – Marché réservé – Article L 2113-12 du Code de la Commande publique

Sans objet

D - Modifications de détail au dossier de consultation

Le S.D.I.S. se réserve le droit d'apporter, au plus tard six jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

E - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

F – Variantes

Non autorisées.

G – Marques

Pour les fournitures de matériels, dont le SDIS a précisé la marque et le type, le soumissionnaire pourra proposer un produit aux performances et caractéristiques équivalentes.

III – DOSSIER DE CONSULTATION

A – Contenu du dossier

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) (comprenant les détails quantitatifs estimatifs (DQE)
- Le cadre technique de réponse,
- Lettre de candidature – Formulaire DC1
- Déclaration du candidat – Formulaire DC2

B– Mise à disposition du dossier

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat.

Conformément aux dispositions de l'article R2132.2 du code de la commande publique, la présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée.

Cette procédure permet aux candidats de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau informatique via le site : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> sous la référence **26-40MAPA**.

IV –PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidats se présenteront seuls ou en groupement conjoint ou solidaire.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Les offres des candidats seront **entièrement** rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentation associés, ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

A – Pièces relatives à la candidature

Ces pièces doivent permettre d'apprécier les capacités techniques et financières du candidat, ainsi que sa capacité à présenter une offre pour l'obtention d'un marché public. Ces pièces sont demandées conformément aux dispositions des articles R.2143-3 à R.2143-12 du code de la Commande publique. L'examen des pièces est effectué conformément aux dispositions des articles R. 2144-1 à R. 2144-4 du code de la commande publique.

Chaque candidat (y compris les membres du groupement) aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Lettre de candidature :

Lorsque le candidat est un groupement d'entreprises, il produira une lettre de candidature (formulaire DC 1 joint) comportant l'identification des membres du groupement, la forme du groupement (conjoint ou solidaire) et l'identification du mandataire.

La lettre de candidature est signée de l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre du groupement devra produire, pour son entreprise, l'ensemble des documents énuméré ci-après.

Déclaration du candidat (formulaire DC 2 joint)

Elle comprend les renseignements permanents sur les candidats. Le candidat y précisera sa situation fiscale, sa situation sociale, les principaux renseignements financiers. La déclaration devra être signée de la personne habilitée à engager l'entreprise.

Attestation de délégation de pouvoirs désignant la personne habilitée à engager le candidat et à signer le marché dans toutes ses composantes (le cas échéant), datée et signée ;

Extrait KBIS (original) récent de l'entreprise (de préférence datant de moins de 6 mois), ou de registre des métiers ou document équivalent ou le numéro unique d'identification délivré par l'INSEE.

Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner,

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L.5212-11 du Code du travail,

Pour prouver la régularité de sa situation fiscale et sociale, le titulaire devra fournir :

- les différents certificats et attestations délivrés par les administrations compétentes, OU le document NOTI2 qui en est une synthèse annuelle délivrée par Direction départementale (ou régionale) des finances publiques (anciennement Trésorerie générale),
- l'attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois.

Références similaires datant de moins de trois ans

Ces références doivent être vérifiables (identification de l'entreprise ou de la collectivité, lieux d'exercice de la prestation, nom et numéro de téléphone de la personne à contacter).

B – Pièces relatives à l'offre

Les documents constituant l'offre sont :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (AE) daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise ou les représentants des entreprises conjointes : à compléter et à signer,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) daté et signé,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

- Le Bordereau des Prix unitaires (servant aux détails quantitatifs estimatifs) complétée.
- Le dossier technique du soumissionnaire comprenant :
 - Le cadre technique de réponse (Les candidats doivent impérativement compléter les rubriques de la trame fournie et non se contenter de renvoyer à une plaquette ou autres documents.)
 - Un dossier constitué de :
 - Qualification et heures réalisées comme pilote d'hélicoptère ;
 - Attestations de formation des pilotes :
 - Qualification des pilotes sur le type d'appareil,
 - La DNC lutte incendie,
 - Stage survie en mer des hélicoptères datant de moins de 2 ans
 - Attestations d'assurance ;
 - Attestation d'expérience des pilotes de plus de 1 000 heures de vol
 - Le manuel d'activité particulières lutte aérienne contre l'incendie et son attestation de dépôt.

et toute pièce que le soumissionnaire jugera utile à l'analyse et à la compréhension de son offre.

Ce dossier servira notamment au jugement des offres.

V – EXAMEN DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 à R. 2144-4 et L. 2152-1 à L. 2152-8 et R. 2152-1 à R. 2152-12 du code de la commande publique.

A – Sélection des candidatures

A l'issue de l'analyse des pièces relatives à la candidature, ne seront pas admis en l'état les candidats qui n'auraient pas la qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraîtraient insuffisantes.

En cas de recours à la sous-traitance, si le candidat souhaite que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières de son ou ses sous-traitants, il devra justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

B – Jugement et classement des offres

Les offres non conformes à l'objet de l'accord-cadre seront éliminées.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie conformément aux critères suivants, et dans les conditions prévues à l'article R. 2152-7 du code de la commande publique :

- Prix (55%)

Prix	70% sur la partie ferme du marché 30% sur la partie unitaire sur la base du DQE (tranche optionnelle + heures de forfait heure de location d'un deuxième HBE + Forfait journalier et heures de vols dans le
------	--

Pour chaque sous critère : (prix de l'offre régulière la moins élevée) / (prix de l'offre notée) x pondération

Pour la détection et l'examen des offres dont le prix semble anormalement bas, il sera procédé selon les modalités suivantes conformément R. 2152-7 du code de la commande publique :

- Détection des offres potentiellement anormalement basses
Toute offre inférieure de 30% au prix moyen de l'ensemble des offres conformes sera réputée potentiellement anormalement basse.
- Examen et traitement des offres détectées anormalement basses
Les offres détectées feront l'objet d'un examen particulier, à savoir :
 - Demande par écrit des précisions aux soumissionnaires concernés sur la composition de ces offres,
 - Examen des arguments présentés par les soumissionnaires concernés et prise en compte des justifications fournies par les entreprises tenant aux aspects suivants : modes de fabrication des produits, modalités de la prestation des services, conditions exceptionnellement favorables dont dispose le candidat pour exécuter les travaux, pour fournir les produits ou pour réaliser les prestations de services, (...), l'obtention éventuelle d'une aide d'Etat par le candidat »,
 - Acceptation des arguments et prise en compte de l'offre / Rejet des offres anormalement basses non justifiées

- **Valeur technique – 40%**

La notation de la valeur Technique détaillée de la manière suivante :	Attribution valeur
Appareils proposés (Volume d'emport, pax, ...)	15 points
Moyens proposés en personnel (nombre, qualifications, expérience pilote)	15 points
Moyens logistiques et d'intendance mis en place pour la réalisation des prestations - Offres de services	10 points

- **Mesures en matière de protection de l'environnement – 5%**

Ce critère est apprécié au regard de la consommation de carburant des hélicoptères proposés pour l'exécution des prestations.

Le candidat indique, pour chaque appareil proposé, sa consommation de carburant exprimée en litres par heure de vol, sur la base de données constructeur ou de données d'exploitation dûment justifiées. La notation est effectuée selon la formule suivante :

Note = (consommation minimale constatée parmi les offres / consommation de l'offre examinée) × 5.

L'analyse des offres sera menée de façon à désigner le mieux-disant.

Les offres sont classées par ordre décroissant.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le règlement et l'acte d'engagement ne sera pas pris en compte.

Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées seront rectifiées et pour le jugement des offres c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en compte.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

VI - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises par voie électronique via le site de dématérialisation suivant :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh> sous la référence **26-40MAPA**

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via la plate-forme du pouvoir adjudicateur, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit :

- Télécharger le dossier de consultation à l'adresse suivante : (<https://marches.megalis.bretagne.bzh/>)
- Etre inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics citée ci-dessus
Pour répondre à la consultation, l'Entreprise cliquera, pour la consultation voulue, sur le lien « répondre à la consultation ».
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation l'entreprise :
 - joindra son enveloppe électronique d'offre

Pour répondre à l'appel d'offres sous forme dématérialisée : Cf. annexe au règlement de la consultation « mentions concernant la signature électronique ».

L'enveloppe électronique doit être un fichier unique au format ".zip" contenant les éléments mentionnés au présent règlement de la consultation.

Ces éléments seront des fichiers dans l'un des formats suivants :

- format PDF (*.pdf)
- format Word (« .doc ») (version Word 97 ou postérieure)
- format Acrobat (« .pdf ») (version Acrobat 5 ou postérieure)
- format Excel (« .xls ») (version Excel 97 ou postérieure)

- format RTF (« .rtf »)

Nota : des liens vers des outils zip gratuits, sont disponibles sur la plate-forme.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés selon l'horloge de Paris.

A la réception du dernier octet de la réponse, un jeton d'horodatage cryptographique est généré par la plateforme. Il donne une date certaine à la réception de l'offre. Un courriel, signé par la plate-forme, précisant la date de réception, est alors envoyé au soumissionnaire.

En cas de réception au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt chaque pli sera considéré comme hors délai.

Précision :

Les fichiers de réponses à l'appel d'offres déposés sur la plateforme de dématérialisation doivent obligatoirement être signés électroniquement. En effet, un document signé manuellement puis scanné n'a aucune valeur légale. Les entreprises doivent donc faire l'acquisition de certificat de signature auprès d'un organisme habilité appelé autorité de certification.

La signature d'un fichier "zip" contenant lui-même plusieurs documents ne vaut pas signature de chacun de ces documents et n'est pas recevable, **la signature électronique doit être apposée directement sur chaque document.**

Les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

VII - ECHANTILLONS

Sans objet

VIII - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date de réception des offres une demande via la solution de dématérialisation :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à tous les candidats ayant retiré le dossier 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

ANNEXE I au règlement de consultation

MENTIONS RELATIVES A LA DEMATERIALISATION

Mentions concernant les questions relatives à une consultation

Les questions, administratives ou techniques, concernant chaque consultation pourront être posées via la plate-forme en cliquant pour la consultation voulue sur le lien "poser une question".

Avant de pouvoir poser une question, les candidats doivent :

- Accepter les conditions générales d'utilisation de la plate-forme.
- Renseigner leur identité.

Nota bene : les personnes posant une question seront particulièrement attentives à bien renseigner le champ "e-mail" dans la mesure où cette adresse sera utilisée par le SDIS 29 pour répondre aux questions.

Mentions concernant les échanges par voie dématérialisée avec les entreprises

Après l'ouverture des candidatures et/ou après l'ouverture des offres relatives à la consultation, le SDIS 29 pourra communiquer avec les soumissionnaires via la "Messagerie Sécurisée" disponible sur la plate-forme pour les soumissionnaires authentifiés par certificat.

Cette messagerie sécurisée permettra :

- de réaliser des échanges entre les soumissionnaires et les entreprises mettant en œuvre des mécanismes d'accusés de réception.
- aux soumissionnaires de signer leurs échanges avec le SDIS 29 (notamment les pièces complémentaires).

Mentions concernant l'inscription des Entreprises sur la plate-forme

Afin de pouvoir répondre à une consultation, les Entreprises doivent s'inscrire sur la plate-forme de dématérialisation du SDIS 29. Pour cela elles doivent cliquer sur le lien "s'inscrire" présent sur la page d'accueil.

Nota : une Entreprise peut s'inscrire à la plate-forme du SDIS 29 en choisissant de s'authentifier :

- par identifiant/mot de passe
- ou par certificat pour toutes les autres consultations et bénéficier ainsi :
 - du remplissage automatique des champs du registre des retraits et du registre des questions (et d'éviter ainsi de potentielles erreurs de saisie).
 - d'une alerte automatique lorsqu'une nouvelle consultation susceptible de l'intéresser est publiée. Une recherche des consultations par le code CPV est possible. A cette fin, le SDIS 29 s'engage à mentionner le code CPV dans toutes les consultations mises en ligne.
 - de la possibilité de remettre une offre électronique avec signature électronique.

Mentions concernant les offres contenant un virus

Avant transmission de sa réponse, le soumissionnaire devra procéder à un contrôle anti-virus de tous les fichiers constitutifs de « enveloppe électronique ». Des outils peuvent être téléchargés gratuitement.

Après le dépouillement des enveloppes, le SDIS 29 procédera à une analyse anti-virus de leur contenu. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de

sécurité. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été déposées et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Mentions concernant le cryptage et l'envoi de la réponse électronique par le soumissionnaire

Une fois les opérations cryptographiques réalisées, la réponse est envoyée sur la plate-forme. A la réception du dernier octet de la réponse, un jeton d'horodatage cryptographique est généré par la plate-forme. Il donne une date certaine à la réception de l'offre. Un courriel, signé par la plate-forme, précisant la date de réception, est alors envoyé au soumissionnaire.

Mentions concernant la signature électronique

Pour toutes les procédures, la personne habilitée à engager l'entreprise dans le cadre de la consultation pourra signer certaines pièces listées au règlement de consultation au moyen d'un certificat électronique.

Lorsque la signature électronique est requise pour tout document sous forme électronique d'un marché public, il est signé selon les modalités prévues dans l'arrêté du 12 avril 2018 et conformément au règlement européen du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques :

Les acheteurs et les opérateurs économiques utilisent une signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié.

Le certificat de signature électronique qualifié entre au moins dans l'une des catégories suivantes :

- 1° Un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement susvisé ;
- 2° Un certificat délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement susvisé

Le mode d'emploi permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique est mis gratuitement à disposition du pouvoir adjudicateur lors du dépôt de document signé par le candidat. Toutefois, lorsque le signataire utilise le certificat visé au 1° et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique utilisés selon le standard RGS et délivrés en application de l'arrêté 15 juin 2012 demeurent régis par ses dispositions jusqu'à leur expiration. Le niveau minimum requis étant celui équivalent au RGS 2*.

Quel que soit l'outil de signature choisi, le format PADES sera requis sur un document PDF

Assistance téléphonique de E-MegalisBretagne

Un service de support téléphonique est mis en place pour les entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics.

Le service de support est ouvert de 9h à 12H30 et de 14h à 17h30 les jours ouvrés sauf le vendredi à 16h30.

Le N° d'accès est le 02 23 48 04 54